**Lois de Bioéthique ; pourquoi une telle précipitation ?**

*Dans une tribune au Figaro, Mgr Michel Aupetit proteste contre la volonté de l’exécutif de faire adopter de façon définitive le projet de loi bioéthique avant les vacances parlementaires :*

Sans vergogne, alors que notre pays vient de traverser une crise sanitaire qui l’a mis à genoux, la priorité du gouvernement est de faire adopter à l’Assemblée nationale le projet de loi bioéthique. Celui-ci porte en lui-même des basculements considérables modifiant gravement et dangereusement les fondements de ce que notre civilisation a construit pour le respect de l’homme, de sa dignité, de sa vie et de sa santé. Alors que la plupart des réformes importantes sont à reporter ou à revisiter, il n’y aurait pas d’autres urgences aujourd’hui que de faire passer en force et dans la discrétion du mois de juillet cet ensemble de lois qui touche à l’essence même de notre humanité. Ceci au nom d’une prétendue égalité revendiquée par des personnes qui se trouvent dans des situations particulières, lesquelles ne requièrent aucunement l’égalité des droits, comme l’a bien dit le rapport du Conseil d’État. Alors, parlons d’égalité !

Nous sortons de trois mois de confinement. Nous sommes fiers de nos soignants, **mais sans doute moins de la manière dont nous avons traité beaucoup de personnes âgées.** Certaines sont mortes sans avoir pu voir leur famille une dernière fois, d’autres n’ont pu recevoir les soins d’hygiène ni bénéficier du minimum de relation qui maintien le lien social. Certes, il s’agissait sans doute de protéger des personnes dont l’âge, associé à des soucis de santé, ne permettait pas de survivre à un temps prolongé en réanimation. **Mais la pandémie a surtout mis un coup de projecteur supplémentaire sur la tristesse de la situation des Ehpad, souvent par manque de personnel. Pendant ce temps-là, de gros investissements sont prévus pour l’«intelligence artificielle», alors que d’autres discutent euthanasie. Considérons-nous vraiment que nos aînés soient nos égaux ?**

La pandémie dont nous sortons à peine nous a rappelé notre commune vulnérabilité, la nécessité de revenir à une certaine sobriété, la richesse en même temps que la fragilité des relations familiales, et voilà que le gouvernement pense terminer rapidement la discussion de ce projet de loi de bioéthique comme si rien ne s’était passé. **Nous pouvions déjà être surpris par une certaine obsession à faciliter l’élimination des enfants dans le ventre de leurs mères en faisant de l’IVG une priorité en temps de confinement, alors même que les urgences cardiovasculaires restaient en souffrance pour favoriser l’accueil des patients atteints par le Covid-19.** Obsession relayée par certains amendements discutés actuellement en commission spéciale de l’Assemblée nationale.

La culture de mort qui plane sur notre pays a été amplifiée par la peur de mourir occasionnée par la pandémie. **Nous voici engagés de nouveau tête baissée dans le bouleversement des relations généalogiques qui structurent la personne, dans la banalisation des embryons humains sélectionnés, analysés et jetés comme de vulgaires produits consommables, dans la production artificielle de gamètes qui n’a d’autre intérêt que celui d’alimenter le mythe d’une procréation « hors sexe »**. Nous savons qu’il faut relancer le commerce et l’industrie, mais pas au prix de la dignité de l’être humain. Le choix d’ouvrir en grand le marché des enfants, en dissociant l’assistance médicale à la procréation des difficultés à concevoir, est une atteinte grave à la dignité humaine. Ce choix de favoriser l’industrie procréatique en l’alimentant d’embryons toujours plus nombreux, montre bien les raisons mercantiles qui fondent ce projet. L’embryon humain est-il notre égal ?

C’est bien la société de consommation qui pousse encore et toujours le désir des adultes sans aucune considération des conséquences sur les générations futures. Jusqu’à leur faire violence. N’y a-t-il pas violence, en effet, lorsque l’on prive délibérément un enfant d’un père, lorsque l’on organise des avortements sélectifs en cas de grossesse multiples, lorsque l’enfant découvre que l’embryon qu’il a été aurait tout aussi bien pu terminer sous le microscope d’un chercheur ou dans une décharge après un temps plus ou moins long de congélation ? L’enfant soumis à la toute-puissance du « projet parental » est-il encore notre égal ?

**Il y a vingt-cinq ans, Jean-Paul II éprouvait déjà l’urgence d’affirmer qu’« en ce qui concerne le droit à la vie, tout être humain innocent est absolument égal à tous les autres» , que «cette égalité est la base de tous les rapports sociaux authentiques » et qu’il convient de considérer «chaque homme et chaque femme comme une personne et non comme une chose dont on peut disposer» ( L’Évangile de la vie , 57).** Alors que la pandémie a manifesté l’exigence de vaincre nos égoïsmes par l’engagement dans la solidarité, le respect de l’égale dignité de tout être humain demeure une priorité. Elle est particulièrement l’enjeu de ce que Hans Jonas appelait « l’archétype intemporel de toute responsabilité, celle des parents à l’égard de l’enfant ».

Cette responsabilité incombe de nouveau ces jours-ci à nos députés. Auront-ils le courage et la lucidité de renverser la logique d’un « toujours plus » qui accumule les dettes financières et soulève aussi des questions existentielles qui concernent les anciens comme des générations à venir ? Ces questions sont à reprendre par le haut sans se plier aux pressions idéologiques ou marchandes qui se voilent à peine sous des slogans péremptoires.

Ceux qui nous représentent ne peuvent pas faire comme si rien ne s’était passé. Alors que la crise sanitaire est toujours là, que la crise économique et sociale va gravement impacter la vie de nos compatriotes, comme nous avons pu le voir lorsque nous nous sommes mobilisés pour apporter des secours aux plus démunis, ce serait l’honneur de nos députés de remettre en cause ce projet injuste et inégalitaire pour se concentrer sur les vrais problèmes des Français.

Mgr Michel Aupetit, Le Figaro- 30 juin 2020